

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3113

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique, à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 2, place Meissonnier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 12 juillet 2004, la Communauté urbaine a acquis un immeuble situé 2, place Meissonnier à Lyon 1er en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

Cet immeuble, élevé de sept niveaux sur sous-sol, à usage commercial et d'habitation avec deux garages, partiellement occupés, dispose d'une superficie utile de l'ordre de 1 247 mètres carrés. Il est édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 257 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 87 de la section AT.

Ce bien immobilier ferait l'objet d'un bail emphytéotique consenti par la Communauté urbaine au profit de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes sous les conditions suivantes : la durée du bail serait de 55 ans avec un droit d'entrée de 800 000 € versé par la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, équivalent au montant des loyers capitalisés pendant cette période.

A l'issue du bail, la propriété du bien immobilier mis à disposition reviendrait à la Communauté urbaine avec toutes les améliorations apportées par la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes et ce, sans indemnité.

En effet, la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes réhabiliterait l'immeuble en cause pour un coût de travaux estimés à 1 201 000 €, honoraires compris en vu de la création à terme, de 18 logements en prêts locatifs à usage social (PLUS), avec commerce en rez-de-chaussée ;

Vu ledit projet de bail ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de bail qui lui est soumis concernant la mise à disposition, par bail emphytéotique à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes d'un immeuble situé 2, place Meissonnier à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette de 800 000 €, correspondant au droit d'entrée du bail sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 752 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,